

**ARRETE N° /000839 MINFOPRA DU****20 MARS 2017**

Portant publication des résultats définitifs au concours de formation des 17 et 18 décembre 2016 pour le recrutement de 15 élèves Ingénieurs de la Météorologie à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique (ENSP) de l'Université de Yaoundé I, session 2016.

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE.**

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°75/781 du 18 décembre 1975 portant Statut Particulier du corps des fonctionnaires de la Météorologie ;

Vu le décret n°94/199 du 7 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat, modifié et complété par le décret n°2000/287 du 12 octobre 2000 ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;

Vu le décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le Régime Général des Concours Administratifs ;

Vu l'arrêté n° 006354 MINFOPRA du 02 novembre 2016 portant ouverture d'un concours de formation pour le recrutement de 15 élèves Ingénieurs de la Météorologie à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique (ENSP) de l'Université de Yaoundé I, session 2016.

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>.**- Sont, sous réserve des aptitudes et conditions requises pour l'admission dans la Fonction Publique de l'Etat, déclarés définitivement admis au concours de formation des 17 et 18 décembre 2016 pour le recrutement de 15 élèves Ingénieurs de la Météorologie à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique (ENSP) de l'Université de Yaoundé I, session 2016, les candidats dont les noms suivent, classés par ordre de mérite.

Il s'agit de :

<b>N°</b>	<b>Matricule</b>	<b>Noms et Prénoms</b>
1.	IMEF209	CHIENDJE KOYEU LEONEL
2.	IMEY003	MONTHE HEDACK JEANDEL
3.	IMEY139	NGUAPOUT ABDOU RAMANI
4.	IMEY017	ELOMO ZE PIERRE MARCEL
5.	IMEY176	NJINKEU SHARON WITHNEY
6.	IMEY192	ISSA GAMBO
7.	IMEN178	DAIROU AHMADOU
8.	IMEY146	ABOUEM ATOK BERNARDIN LEONEL
9.	IMEY123	DAHIROU GRENG
10.	IMEY059	ASHU NGONO STEPHANIE VANESSA
11.	IMEN124	BABE DOURANDI EDMOND
12.	IMEY182	ADA ATANGANA SUZANNE FRANCOISE
13.	IMEY004	NGOUHOUE NJINKAM ABOUBAKAR
14.	IMEY155	NGUI LAMBOUHE CHRISTIAN
15.	IMEY031	TAYIMETHA CHRYSTELLE MICHELLE

## LISTE D'ATTENTE

N°	Matricule	Noms et Prénoms
1.	IMEY224	MAGNE TEKAM FALONNE
2.	IMEY047	KONMENEK TONMEZE PERRIN
3.	IMEY044	TSENDE BELLA HENRI JOEL
4.	IMEM169	DOBA DOURWE MOÏSE
5.	IMEY095	NGUABOURA ISSA NAZARIUS

Article 2. (1) La date du début des cours est fixée par l'autorité académique compétente.

(2) Les candidats déclarés définitivement admis doivent se présenter à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique au plus tard trente (30) jours après le début de la formation. Passé ce délai, leur admission devient automatiquement caduque.

(3) A cet effet, le chef dudit établissement dresse la liste des candidats absents et en informe le Ministre en charge de la Fonction Publique quarante-cinq jours au plus tard, à compter de la date de début de la formation.

Article 3. - Le présent arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 20 MARS 2017

**Le Ministre de la Fonction Publique  
et de la Réforme Administrative**



**ANGOUING Michel Ange**